





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2020-421**

**Séance publique du**

**16 décembre 2020**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201216- lmc1182779-DE-1-1
Date de signature : 18/12/20
Date de réception : vendredi 18 décembre 2020
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ACTION INTERNATIONALE: ACCOMPAGNEMENT POUR LA DÉFINITION D'UNE NOUVELLE STRATÉGIE DE RELATIONS INTERNATIONALES EN MOBILISANT LE DISPOSITIF D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE CITE UNIS FRANCE (DCOL)**

Le 16 décembre 2020 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Stéphanie FERNANDEZ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées  
et Attractivité  
Direction Attractivité et Coopération  
Internationale

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DÉCEMBRE 2020

-----

**Nomenclature : 9.1**

Autres domaines de compétences des communes

**RAPPORTEUR** : Madame Stéphanie FERNANDEZ

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT  
INTERNATIONAL**

**OBJET** : ACTION INTERNATIONALE: ACCOMPAGNEMENT POUR LA DÉFINITION D'UNE NOUVELLE STRATÉGIE DE RELATIONS INTERNATIONALES EN MOBILISANT LE DISPOSITIF D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE CITE UNIS FRANCE (DCOL)- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Depuis 2011, le Conseil Municipal d'Aix en Provence vote régulièrement la stratégie d'action internationale, politique publique transversale reconnue aux collectivités dans le cadre de l'article L1115-1 du CGCT. La diplomatie des villes est utilisée comme outil d'ouverture, de rayonnement, de valorisation du savoir faire et du management d'équipes par l'agilité.

Pour la période 2016-2020, une stratégie a ainsi été déployée, s'appuyant sur deux axes moteurs :

- . l'attractivité, le rayonnement du territoire par la valorisation de ses spécificités et avec toutes les actions conduites dans le cadre du marketing territorial.
- . l'ouverture du territoire vers l'extérieur, permettant aux acteurs locaux de se projeter à l'international dans une logique de professionnalisation et de développement du territoire.

A ce stade, il convient, de préparer la définition de la politique publique qui sera mise en œuvre durant le nouveau mandat. La Ville a ainsi identifié un dispositif lui permettant de mobiliser à ses côtés une expertise extérieure.

CUF, Cités Unies France, réseau de collectivités territoriales françaises engagées en coopération internationale, dont la Ville d'Aix-en-Provence est historiquement adhérente, a

mis en place le dispositif d'appui aux collectivités territoriales - DCOL, afin de contribuer à l'ingénierie nécessaire permettant de légitimer, pérenniser et amplifier leur engagement dans l'action internationale.

Ce dispositif, financé par l'Agence Française de Développement et la Caisse des dépôts, a été lancé en septembre 2018, en partenariat également avec la Délégation à l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères.

Il met donc à disposition des collectivités une expertise pour l'élaboration de leur stratégie ou pour l'appui à la mise en œuvre d'un projet de coopération internationale.

Pour les collectivités adhérentes à Cités Unies France, la répartition du financement au titre du DCOL est la suivante :

- financement par le fonds : 80% du coût total de la prestation en numéraire uniquement (pas de valorisation possible) ;
- contribution de la collectivité territoriale : 20% du coût total de la prestation en numéraire uniquement (pas de valorisation possible).

La Ville d'Aix-en-Provence a répondu à l'appel à candidature lancé en septembre 2020 sur l'axe « appui à l'élaboration d'une stratégie à l'international ». Sa demande a été retenue à l'occasion du Comité de Pilotage du 20 octobre 2020, pour une prestation atteignant le plafond maximum de 15 000 euros. 80 % de cette somme, soit 12 000 euros, seront donc pris en charge directement par Cités Unies France, la Ville s'engageant à verser le reste à charge, soit 3 000 euros, à Cités Unies France, sous forme de subvention.

Cités Unies France mettra à disposition de la Ville d'Aix-en-Provence une expertise technique externe qui sera assurée par un prestataire (bureau d'études, consultant, association...), sélectionné par le Comité de Pilotage suite à un appel d'offres, et avec lequel CUF signera un contrat de prestation de service. Cités Unies France gèrera les relations avec le prestataire et assurera toute la gestion administrative et financière de la prestation.

Afin de formaliser le partenariat entre la Ville d'Aix en Provence et Cités Unies France, il convient d'élaborer une convention de participation qui prendra effet dès sa notification.

En conséquence, je vous demande mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention de participation entre la Ville et Cités Unies France, ci-annexée,
- **DÉCIDER** l'attribution d'une subvention d'un montant total de 3 000 euros à Cités Unies France,
- **DIRE** que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne budgétaire numéro 1091, imputation 48-6745-920 qui présente les disponibilités suffisantes dans le cadre de l'exercice 2020,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué aux Relations internationales à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document relatif à cette affaire.

DL.2020-421 - ACTION INTERNATIONALE: ACCOMPAGNEMENT POUR LA DÉFINITION D'UNE NOUVELLE STRATÉGIE DE RELATIONS INTERNATIONALES EN MOBILISANT LE DISPOSITIF D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE CITE UNIS FRANCE (DCOL)-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

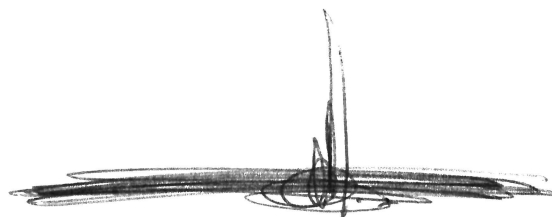
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 18/12/20  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00